Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20261015-DCM202611136-DE

2026/11/136

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 9 octobre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents (26) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen
Mme	TALBOT	Céline

M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
Mme	DELAGE	Camille
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACE	Marine
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (1) dont (1) pouvoir :
Monsieur CHAPELLE Matthieu a donné pouvoir à M. BRARD Mickaël

Absent (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur PASQUET Martin

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20261015-DCM202611136-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.11.136

10– CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AVEC LA REGION BRETAGNE

Vu la délibération n°2021.4.43 du 15 avril 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergie des collectivités du Pays de Fougères.

Monsieur le Maire explique que le dispositif des Certificats d'Economies d'Energies (CEE) créé par la loi n°2005-781 du 13/07/2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) constitue l'un des instruments importants de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

En 2016 et 2017, la Région Bretagne s'est appuyée sur les compétences de l'agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes pour mener une expérimentation d'une gestion groupée des CEE pour les collectivités bretonnes.

Depuis 2018, le pôle énergie de l'ALE du Pays de Fougères s'est attaché à valoriser ces CEE :

-CEE classiques pour les travaux d'isolation, de ventilation et gestion techniques du bâtiment.

-CEE Coup de pouce pour le changement de chaudière fuel ou gaz en bâtiment tertiaire.

Les conseillers en énergie partagés aident la collectivité à monter les dossiers.

Pour les CCE classiques, le bureau de l'ALE du Pays de Fougères a décidé que les frais de gestion seraient appliqués selon un calcul se basant sur la part fixe par MWh CUMAC soit 1.50 €/MWh CUMAC pour les communes adhérentes.

Monsieur le Maire indique qu'une convention de partenariat a été établie en 2021 qui permet la valorisation de nos opérations d'économies d'énergie dans le cadre du groupement régional porté par la Région Bretagne. Cette convention arrive à échéance. Il est donc proposé la signature d'une nouvelle convention qui sera reconduite de manière tacite pour une période de trois ans. La durée totale de la présente convention, reconduction comprise, sera de six ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergie avec la région Bretagne.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Martin PASQUET

